

ETUDE SUR LES FAMILLES EN SITUATION DE RUE

PARIS

Décembre 2022

MAP

Migration
Analyses
Perspectives

« A Bonne Nouvelle j'allais pour manger un peu aussi, ils m'ont dit qu'ils allaient m'aider pour trouver un médecin parce que moi je suis enceinte. Pour trouver logement, c'est Utopia qui m'a aidée. Quand j'étais sous tente avec Utopia j'ai eu à contacter 115 aussi, j'ai dit mon nom, mon âge, que j'étais enceinte, ils m'ont dit qu'ils allaient faire un dossier pour moi mais ils ont jamais rappelé. Souvent j'appelle mais ça ne répond pas. Quand tu vas à Utopia, la dame te demande si tu as appelé 115. Souvent quand tu appelles, c'est l'ordinateur qui te parle. » (Femme ivoirienne, centre d'hébergement Rouen)

Table des matières

SIGLES :	4
1. INTRODUCTION	6
1.1. PRESENTATION DE MAP	6
1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE	6
1.3. METHODOLOGIE	7
2. CARACTERISTIQUES DES FAMILLES EN SITUATION DE RUE A PARIS	10
2.1. UNE EVOLUTION DES LIEUX FREQUENTES PAR LES FAMILLES EN SITUATION DE RUE A PARIS : L'HOTEL DE VILLE COMME POINT DE RENCONTRE	10
2.2. LES FAMILLES RENCONTREES DEVANT L'HOTEL DE VILLE : ABSENCE DE COHORTE ET MOBILITE TERRITORIALE	12
2.3. UNE SITUATION ADMINISTRATIVE COMPLEXE : DIFFICULTES DE REGULARISATION ET COUPLES MIXTES	13
2.4. L'INSTALLATION D'UNE MIGRATION FEMININE IVOIRIENNE EN FRANCE ET A PARIS	14
	18
3. CARACTERISTIQUES DE LA MIGRATION FEMININE IVOIRIENNE	19
3.1. CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE IVOIRIEN	19
3.1.1. LA CONSTRUCTION D'UN ETAT INDEPENDANT ET SON DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	19
3.1.2. CRISES ET INSTABILITE POLITIQUE	20
3.2. LES FEMMES EN COTE D'IVOIRE	21
3.2.1. VERS UNE AUTONOMISATION DES FEMMES IVOIRIENNES	21
3.2.2. UNE AUTONOMISATION CONTRAINTE PAR LE POIDS DES TRADITIONS RELIGIEUSES ET CULTURELLES	21
3.2.3. L'EVOLUTION DE LA MIGRATION FEMININE IVOIRIENNE	23
3.3. LA MIGRATION IVOIRIENNE	24
3.3.1. UNE MIGRATION D'ABORD REGIONALE : LE MAROC ET LA TUNISIE	24
3.3.2. L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA MIGRATION : DETERIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET AUGMENTATION DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS	25
3.3.3. L'ORGANISATION DU PASSAGE PAR L'ITALIE	27
3.3.4. REGULARISATION COMPROMISE ET INSCRIPTION DANS L'ERRANCE	30
4. PROFILS ET STRATEGIES D'INSERTION EN FRANCE	33
4.1. UNE MIGRATION AUX PROFILS MULTIPLES	33
4.1.1. UNE CUMULATION DES MOTIFS DE MIGRATION	33
4.1.2. TYPOLOGIE DES FEMMES IVOIRIENNES MIGRANTES A PARIS	35
4.2. UTILISATION DES DISPOSITIFS ET STRATEGIES D'INSERTION A PARIS	36
4.2.1. LE DISPOSITIF D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PARISIEN	36
4.2.2. PROFILS ET STRATEGIES D'INSERTION	38
4.2.3. UN DISPOSITIF D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN DIFFICULTE	39

<u>BIBLIOGRAPHIE :</u>	<u>43</u>
<u>LISTE DES ENTRETIENS REALISES AUPRES DES ACTEURS</u>	<u>44</u>
<u>CREDITS PHOTOS ET ILLUSTRATIONS</u>	<u>44</u>

Sigles :

ADA : Allocation Demandeur d'Asile

ADJ : Accueil de Jour

BAD : Banque d'Afrique et de Développement

CADA : Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CMA : Conditions Matérielles d'Accueil

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CNIL : Commission Nationale de l'Information et des Libertés

DASES : Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé

DNA : Dispositif National d'Accueil

DNP : Demandes Non Pourvues

DDP : Droit De Priorité

ESI : Espaces Solidarité Insertion

FTDA : France Terre d'Asile

GDI : Gender Development Index

HDV : Hôtel de Ville

MAP : Migration Analyses Perspectives

MSF : Mutilations Sexuelles Féminines

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OIM : Organisation International des Migrations

PIB : Produit Intérieur Brut

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

UASA : Unité d'Assistance aux Sans-Abri

UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees



1. Introduction

1.1. Présentation de MAP

Créée en 2021, Migration Analyses Perspectives (MAP) s'est fixée pour mission d'appuyer les acteurs publics et associatifs dans la mise en place de solutions pertinentes pour l'intégration sociale de populations migrantes en difficulté. Entre autres actions, elle réalise des diagnostics sociaux au sein de bidonvilles, squats, campements et autres installations sur l'espace public, sur l'ensemble du territoire français, permettant aux acteurs de disposer d'une vision complète et concrète des besoins et attentes des personnes, et d'y répondre le plus efficacement possible. Elle a pour objectif également de mener des études sur des problématiques sociales émergentes liées à la présence de populations en errance, notamment sur le territoire parisien, et ainsi favoriser leur meilleure prise en compte.

MAP s'attache aussi à identifier et analyser les phénomènes d'emprise et de traite des êtres humains dont peuvent être victimes ces populations et qui constituent bien souvent des obstacles à leur adhésion aux dispositifs de droit commun.

L'expérience de ses membres confère une connaissance des différentes réalités au niveau national et international, garantit une certaine distance par rapport aux enjeux locaux et favorise l'adaptation de solutions ayant fait leur preuve dans d'autres territoires.

1.2. Objectifs de l'étude

Depuis 2020, les profils des familles primo-arrivantes ou en errance locatives présentes sur le territoire parisien se sont diversifiés. Les familles roumaines sans logement, alors majoritaires, sont moins nombreuses. Des familles de différentes régions du monde, en particulier d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique du Nord avec enfants, sont davantage présentes.

Parallèlement, les stratégies d'insertion des familles semblent avoir évolué avec une tendance au moindre recours au 115 et une augmentation importante du nombre de familles faisant appel aux associations organisant de l'hébergement citoyen. Ces évolutions ont engendré des difficultés dans la connaissance et l'accompagnement social des familles à la rue.

Ainsi, la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES) de la Mairie de Paris a commandé une étude à MAP avec les objectifs suivants :

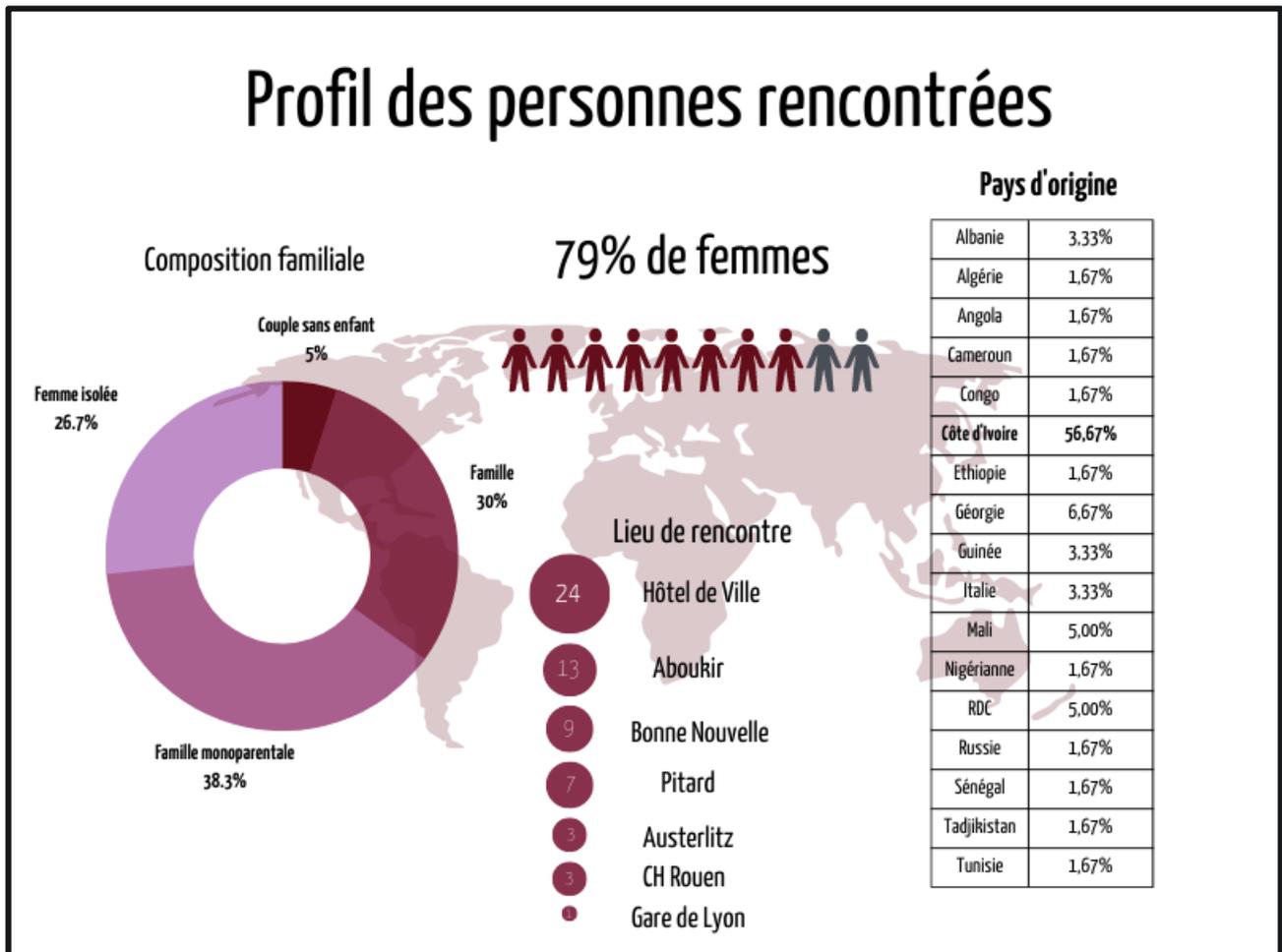
- Approfondir la connaissance des profils et des parcours des familles actuellement en rue,
- Comprendre les stratégies qu'elles mettent en œuvre par rapport à leur connaissance et leur compréhension des dispositifs existants,

- Adapter les dispositifs existant de prise en charge aux particularités de ces publics.

1.3. Méthodologie

La méthodologie de Trajectoires se base sur des entretiens menés directement auprès des familles en situation de rue. S'il avait été envisagé au début de l'étude de constituer une cohorte de familles suivies pendant plusieurs mois, les premières observations ont rapidement montré l'absence de cohorte et la mobilité des familles, rendant cette méthodologie inadaptée. Les familles ont ainsi été rencontrées dans les différents lieux qu'elles fréquentent (permanence de France Terre D'Asile (FTDA) et Utopia 56 devant l'Hôtel de Ville, Espaces Solidarité Insertion (ESI) et autres accueils de jour dédiés aux familles et un centre d'hébergement à Rouen ouvert suite à une opération de mise à l'abri à Paris). Ce sont ainsi 60 entretiens qui ont été menés entre mars et mai 2022 auprès des familles. La plupart des entretiens ont été menés selon un guide d'entretien semi-directif qui comporte l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension des trajectoires migratoires des familles présentes sur le territoire parisien :

- Origine et causes de la migration ;
- Parcours migratoires ;
- Projets migratoires ;
- Situation familiale et administrative ;
- Quotidien à Paris ;
- Situations d'exploitation.



Pour compléter cette récolte de données des séries d'entretiens ont été menées avec :

- Des personnes ressources au sein de la communauté,
- Des acteurs locaux et associatifs intervenant auprès des familles¹,
- Des chercheurs et acteurs intervenant dans les pays de transit des familles.

Une mission en Italie a été effectuée en avril 2022. Elle a consisté à se rendre à Vintimille, ville de passage pour la majorité des familles rencontrées à Paris, afin de comprendre leur parcours et projets migratoires, de rencontrer des acteurs associatifs présents à la frontière franco-italienne et d'observer les éventuels systèmes d'exploitation.

Enfin, afin de contextualiser et quantifier les éléments recueillis, ce travail a été complété par une analyse de données quantitatives mises à disposition par FTDA ainsi que les données quotidiennes transmises par Utopia 56 à la Mairie de Paris lors de leurs permanences. Des recherches documentaires et la mobilisation des connaissances existantes sur les fonctionnements migratoires ont aussi été mobilisées.

¹ Liste en annexe



2. Caractéristiques des familles en situation de rue à Paris

2.1. Une évolution des lieux fréquentés par les familles en situation de rue à Paris : l'Hôtel de Ville comme point de rencontre

Comme le retrace Odile Macchi dans son étude sur les familles sans abri, c'est suite à la découverte par les équipes de maraude du Samu Social de Paris d'une quarantaine de parents et d'enfants en situation de rue dans la nuit du 18 au 19 octobre 1999, qu'une politique d'hébergement globale est menée permettant à toutes les familles qui sollicitent le 115 de bénéficier d'une solution d'hébergement immédiate sur le territoire parisien et ce jusqu'au début des années 2010². Depuis, le nombre de Demandes Non Pourvues (DNP) enregistrées par le Samu Social, correspondant aux personnes appelant le 115 à qui aucune solution d'hébergement ne peut être proposée, ne cesse d'augmenter. En 2015, le nombre de DNP était de 47 000, il était de 139 000 en 2018. En 2021, la moyenne quotidienne des DNP pour les familles étaient de 235 (22% des 3 876 appels reçus chaque jour par le 115 sont décrochés)³. En cause, la pénurie de logements hôtelier sur le territoire et la saturation des dispositifs d'hébergement.

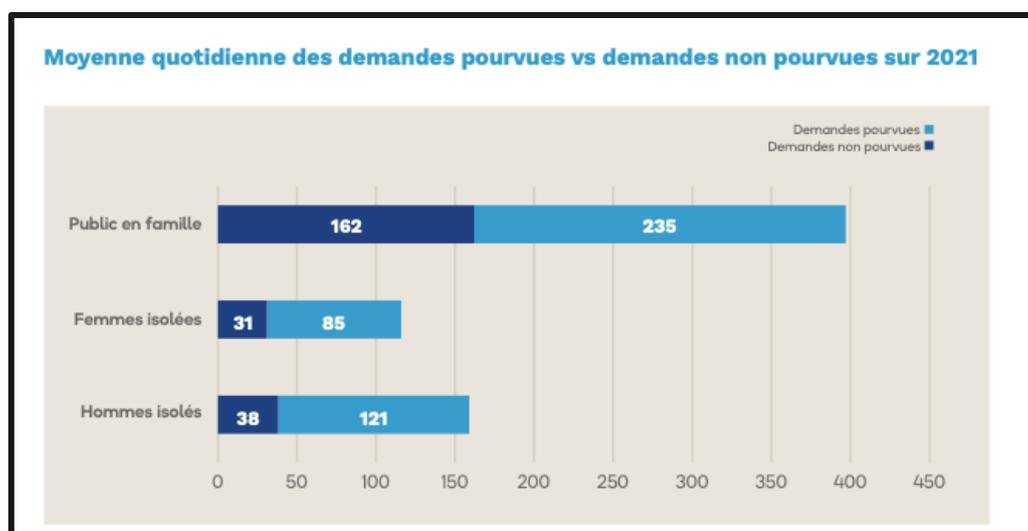


Figure 1: Rapport d'activité SIAO 2021

Ainsi, de plus en plus de familles se retrouvent sans solution et sont contraintes de vivre en rue. En 2014, est créé au sein de l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA) une maraude spécialisée pour aller à la rencontre des familles qui opère deux soirs par semaine. A l'origine de la création de cette maraude, le principal public sont des familles originaires d'Europe de l'Est pour qui un suivi social en accueil de jour se met en place ainsi qu'un accompagnement par les services de protection de l'enfance lorsque

² Macchi Odile, *A la recherche des familles sans abri. L'extension du domaine de la survie (Paris, hiver 2019-2020)*, Avril 2020

³ « Rapport d'activité 2021 ». SIAO Paris, 2022.

nécessaire. A partir de 2015, un autre profil de familles s'installe en campement et se fait de plus en plus nombreux dans les rues de Paris, les demandeurs d'asile. De passage à Paris pour rejoindre leur destination finale ou dans l'attente de déposer une demande d'asile, les besoins de ces familles invitent les services à se réorganiser afin de fluidifier leur prise en charge. Les personnes sont ainsi immédiatement prises en charge et peuvent bénéficier d'un droit de priorité, accordée par la mairie de Paris, leur donnant accès à un hébergement le temps que la procédure de demande d'asile soit enclenchée.



Figure 2: Le centre de premier accueil, Porte de la Chapelle

En 2016, la ville de Paris et l'État créent un centre de premier accueil à Porte de la Chapelle, surnommé « la bulle » en raison de sa structure. Celle-ci, dont EMMAÛS Solidarité aura la gestion pendant les 17 mois du projet, a pour objectif de permettre un accueil inconditionnel des personnes migrantes, une prise en charge digne et de fluidifier les orientations vers les dispositifs de prise en charge. Un certain nombre d'associations interviennent au sein de la bulle ainsi que dans les campements qui se créent autour de celle-ci pour apporter un soutien humanitaire aux personnes migrantes. Parmi elles, l'association Utopia 56 qui gère d'abord un vestiaire dans la bulle puis décide de ne plus intervenir au sein du centre de premier accueil et concentre ses actions directement dans la rue.

Comme cela était prévu, le centre fermera ses portes le 30 mars 2018. EMMAÛS Solidarité poursuit son activité d'accueil et d'orientation avec l'ouverture de son accueil de jour « Henry IV » qui a la spécificité d'accueillir les familles primo-arrivantes demandeuses d'asile. D'autres accueils de jour dédiés aux familles et aux femmes assurent l'accueil et le suivi social des autres familles migrantes. Dans la rue, les associations poursuivent leur action et interviennent sur les différents camps qui se forment en organisant des distributions de nourriture, de l'hébergement citoyen et des permanences d'accès aux droits, dans le nord de Paris.

Après plusieurs évacuations de camps, les permanences sont déplacées devant l'Hôtel de Ville en septembre 2020. Actuellement, Utopia 56 et FTDA y interviennent chaque soir. FTDA intervient dans le cadre de sa maraude familles afin d'informer les personnes sur la procédure de demande d'asile et de les orienter. Utopia 56 organise chaque soir des distributions de produits d'hygiène et propose des solutions d'hébergement citoyen aux familles pour la nuitée. Si aucune solution ne peut être proposée aux familles, des tentes peuvent leur être distribuées.

Un grand nombre de familles étant sans solution d'hébergement, les permanences organisées par Utopia 56 sont particulièrement fréquentées et deviennent un lieu de repère pour les familles et les professionnels qui se retrouvent démunis face à des familles en situation de rue. Chaque soir, l'association fait état du nombre de familles qui se sont présentées à la permanence, allant parfois jusqu'à 200 personnes.

2.2. Les familles rencontrées devant l'Hôtel de Ville : absence de cohorte et mobilité territoriale

Des observations et entretiens à différentes heures et jours de la semaine ont donc été conduits auprès des familles qui se rendent aux permanences d'Utopia 56 et FTDA devant l'Hôtel de Ville. Une analyse des données transmises par FTDA sur ses maraudes menées entre janvier et mai 2022 ainsi que celles des tableaux transmis chaque soir par Utopia 56 a aussi été effectuée afin d'identifier les profils et parcours des familles.

Les données montrent un taux de renouvellement important des familles présentes aux permanences. Ainsi, 87% des familles rencontrées par FTDA ont été rencontrées pour la première fois en 2022 et 10% en 2021, leur fréquentation de la permanence est donc récente et ne se fait pas de manière quotidienne puisque FTDA a rencontré en moyenne 2,5 fois les personnes. Les données de la permanence d'Utopia 56 permettent de le confirmer puisque 56% des familles qui se sont présentées au mois de mars étaient venues moins de trois fois dans le mois.

De plus, les entretiens menés ont permis de montrer une certaine mobilité territoriale des familles. En effet, les personnes fréquentant la permanence de l'Hôtel de Ville ne résident pas toutes dans la ville de Paris mais ont parfois un ancrage dans la Petite et la Grande Couronne, celles-ci se rendant à la permanence lorsqu'elles n'ont plus de solution d'hébergement. Il en est de même pour les familles qui regagnent Paris après avoir été déboutées de leur demande d'asile déposée dans une autre région. Enjointes de quitter les Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) où elles étaient hébergées, elles retournent vers la capitale où elles étaient bien souvent arrivées en premier lieu et ont des repères.

L'hébergement citoyen ou les tentes proposées par Utopia 56 sont ainsi considérées comme des solutions de repli pour les familles qui sont sans hébergement. Si les familles en situation de rue vivaient auparavant majoritairement dans des

campements, elles sont aujourd'hui en errance, jonglant chaque jour entre les différentes solutions qui s'offrent à elles : appel au 115, à la solidarité communautaire, squat, colocation, etc. Ainsi, ces observations et analyses ont pu mettre en avant l'absence de cohorte au sein des familles se présentant aux permanences de l'Hôtel de Ville.

2.3. Une situation administrative complexe : difficultés de régularisation et couples mixtes

Il y a quelques années, la majorité des familles rencontrées par FTDA lors de leur maraude était en demande d'asile en France ou en transit pour déposer une demande d'asile dans un autre pays européen. Aujourd'hui, très peu de familles rencontrées sont primo-arrivantes, toutes n'acceptent donc pas d'échanger avec les membres de l'équipe maraude de FTDA et se rendent à l'Hôtel de Ville exclusivement pour obtenir une solution d'hébergement avec Utopia 56.

Parmi les familles qui ont été enregistrées par FTDA, 44% sont sans perspective de régularisation : 18% ont été déboutées (refus OFPRA et CNDA) et 26% sont sans papier (aucune démarche de régularisation ou demande de titre de séjour refusée).

Projet	Situation DA	Familles rencontrées par FTDA de Janvier à Mai 2022	Pourcentage
Asile	Souhaite DA	84	13%
	Réexamen	13	2%
	RDV Préfecture	11	2%
	RDV PADA	4	1%
	Est DA (normal)	37	5%
	Est DA (Dublin)	46	7%
	Est DA (Accélérée)	12	2%
	En réflexion	72	11%
	Débouté de l'asile	121	18%
Titre de séjour	Obtenu	83	13%
En transit		3	0%
Autre	Sans papier	172	26%

Figure 3: Situation administrative des familles rencontrées par FTDA entre Janvier et Mai 2022

D'autre part, un certain nombre de familles sont composées de couples mixtes, des personnes avec des situations administratives différentes, majoritairement une femme en demande d'asile et un homme débouté ou sans papier. La présence importante de ces couples mixtes interroge et peut correspondre à une stratégie d'hébergement et/ou de régularisation. En effet, les hommes isolés n'ont pas accès aux mêmes dispositifs d'hébergement que les familles et les femmes isolées : l'hébergement citoyen organisé

par Utopia 56 ne leur est, par exemple, pas accessible. De plus, le conjoint d'une personne ayant obtenu le statut de réfugié pourra bénéficier de plein droit d'une carte de résident valable 10 ans, représentant ainsi une opportunité pour les personnes qui sont sans perspective de régularisation. Cependant les statuts mixtes de ces couples peuvent aussi être un frein dans l'accès à l'hébergement, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) refusant d'héberger des couples qui ne sont pas tous les deux en demande d'asile. Afin qu'une partie de la famille soit hébergée, le couple devra donc accepter d'être séparé.

2.4. L'installation d'une migration féminine ivoirienne en France et à Paris

En 2013, dans le cadre de l'enquête ENFAMS, le premier pays d'origine des familles sans logement personnel en Île-de-France était le Mali, représentant 8,1% des familles répondantes⁴. Aujourd'hui, les données collectées par le Samu Social dans le cadre des appels reçus pour le 115 ne permettent pas de connaître la répartition des familles par nationalité. Nous nous sommes donc appuyés sur les données transmises par FTDA dans le cadre de sa maraude famille.

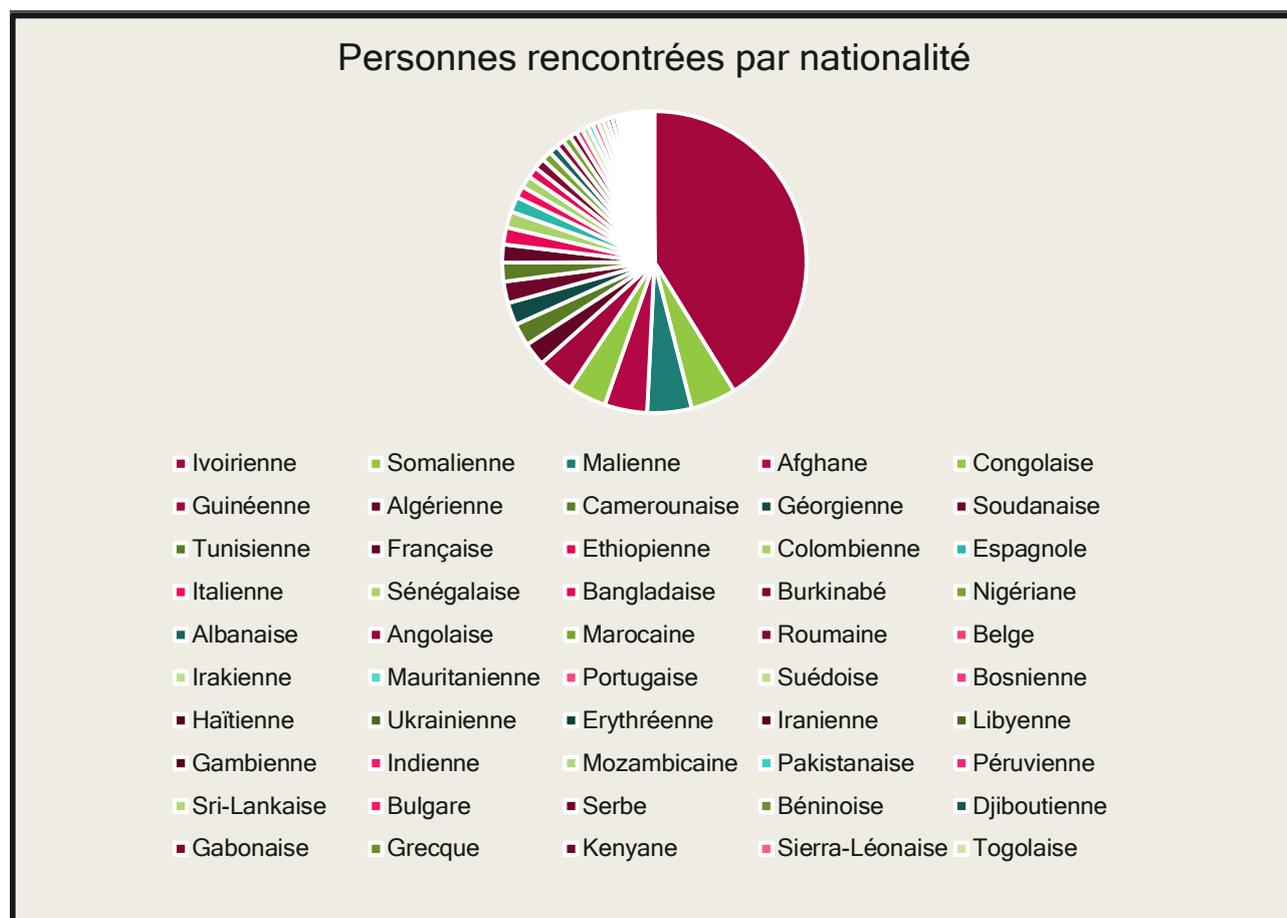


Figure 4: Nationalité des familles rencontrées par FTDA entre Janvier et Mai 2022

⁴ Observatoire du Samu Social de Paris, « Rapport d'enquête ENFAMS : Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France », Octobre 2014

55 nationalités sont représentées dans les familles rencontrées par la maraude FTDA. Parmi ces familles, les données transmises permettent de montrer une augmentation importante depuis 2020 des familles ivoiriennes : elles représentaient 12% des personnes rencontrées en 2020, 27% en 2021 et 41% sur les premiers mois de l'année 2022. Cette prépondérance des familles ivoiriennes est constatée par FTDA et Utopia 56. Sur le mois de février 2022, 54% des familles qui se sont présentées aux permanences d'Utopia 56 étaient ivoiriennes (32 à 68% des familles en fonction des soirs). La part de toutes les autres nationalités représentées est inférieure ou égale à 5%. De plus, lors des opérations de mise à l'abri effectuées entre juin et octobre à Paris, 64% des 572 personnes mises à l'abri étaient ivoiriennes.

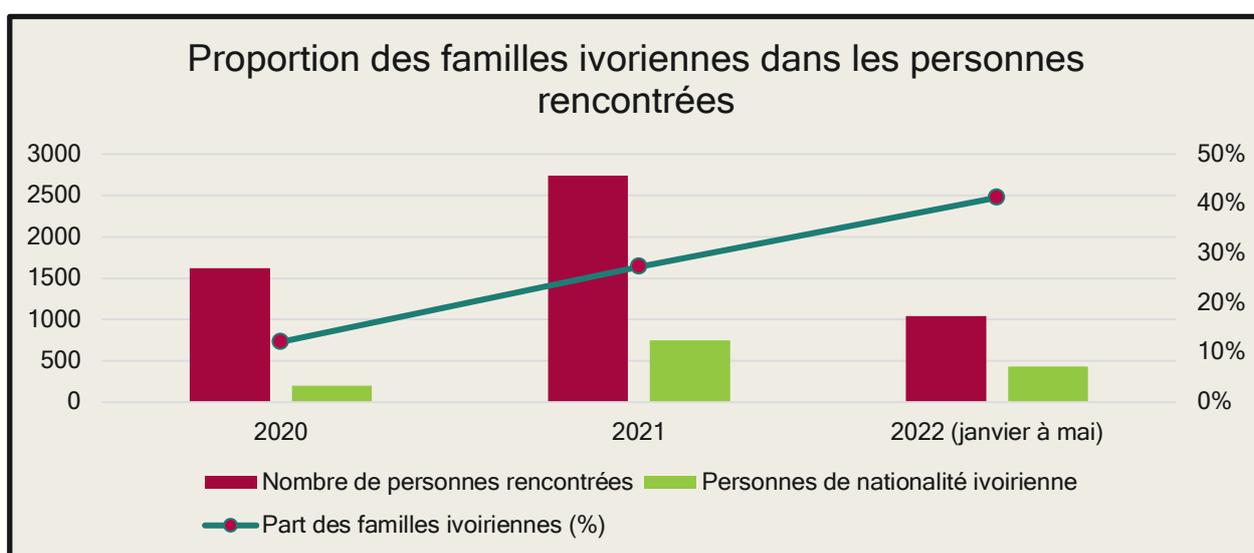


Figure 5: Évolution de la proportion des familles ivoiriennes rencontrées par FTDA de 2020 à 2022

L'étude de la composition de ces familles permet, elle, de constater que les femmes isolées ainsi que les femmes seules avec des enfants sont majoritaires parmi les personnes rencontrées. Vingt-cinq pourcent sont des femmes isolées et 21% des femmes seules avec un ou des enfants. Un certain nombre de ces femmes sont enceintes ou avec des enfants en bas-âge, 31% des familles sont composées d'un enfant de moins de trois ans.

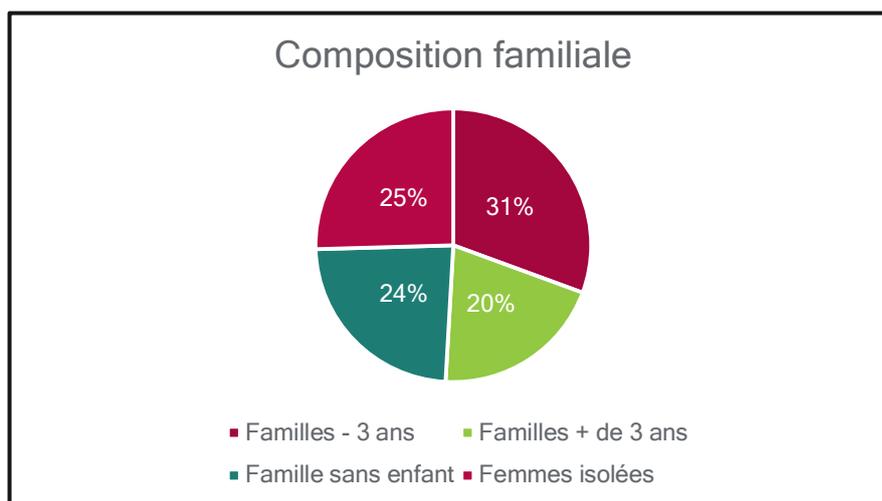


Figure 6: Composition des familles rencontrées par FTDA entre Janvier et Mai 2022

Ainsi, nous observons depuis quelques années à une augmentation de la présence de femmes ivoiriennes en situation de rue à Paris.

L'augmentation des arrivées de femmes en France de nationalité ivoirienne est constatée par différentes sources. Ainsi, le rapport de l'OFPPRA 2021⁵ montrent une augmentation du nombre de demandes d'asile déposées par des ressortissant.e.s ivoirien.ne.s, faisant de la Côte d'Ivoire la deuxième nationalité parmi les premières demandes déposées en 2021. Les principaux motifs de dépôt d'une demande sont d'ordre sociétal et familial, en particulier liés au risque d'excision pour les filles. Aussi, 60,9% des demandes déposées en 2021 par des ressortissant.e.s de Côte d'Ivoire ont été déposées par des femmes. La part des femmes déposant une demande d'asile est en augmentation depuis 2010 où elles représentaient alors 32% des demandes déposées par des personnes originaires de Côte d'Ivoire.

ANNEXE 7

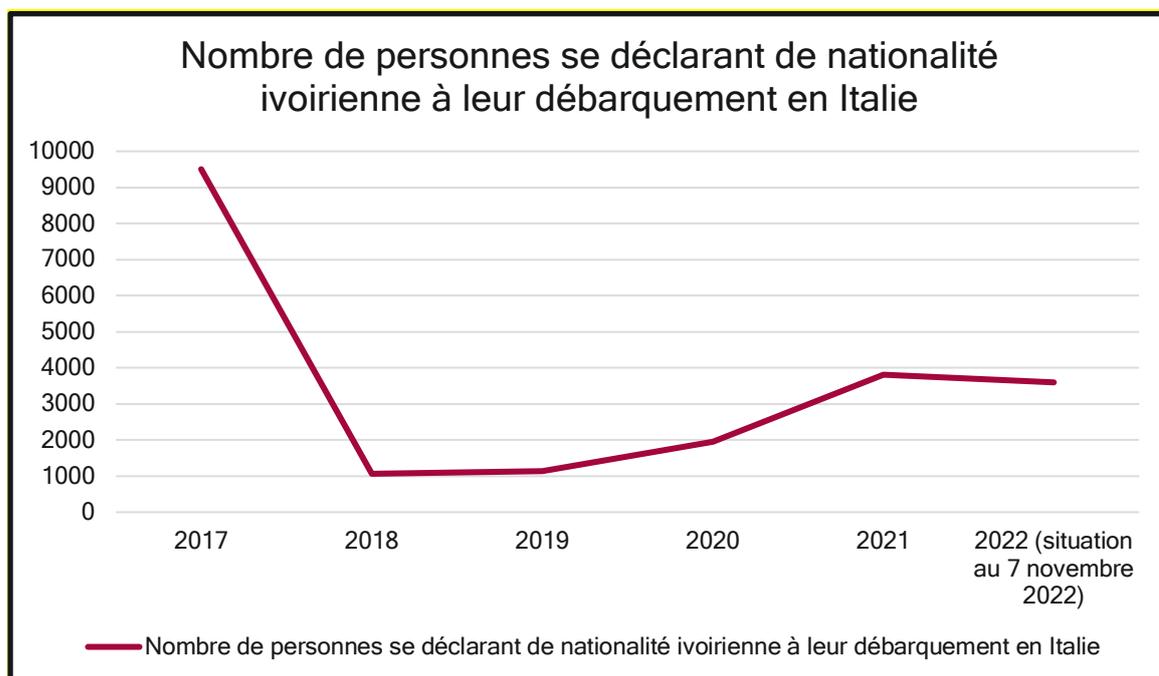
Premières demandes, composition détaillée par nationalité - Année 2021

RANG	NATIONALITÉ	PREMIÈRES DEMANDES	POIDS DE LA NATIONALITÉ	PREMIÈRES DEMANDES 2020	ÉVOLUTION 2021/2020	PART DES PROCÉDURES ACCÉLÉRÉES	PART DES FEMMES	PART DES MINEURS	ÂGE MOYEN (MAJEURS UNIQUEMENT)
TOTAL		89 256	100 %	87 514	+ 2,0 %	37,5 %	34,4 %	24,8 %	31,8
1	Afghanistan	12 475	14,0 %	10 166	+ 22,7 %	21,0 %	20,8 %	16,6 %	27,9
2	Côte d'Ivoire	5 298	5,9 %	5 010	+ 5,7 %	30,0 %	60,9 %	45,6 %	31,2
3	Bangladesh	5 122	5,7 %	5 088	+ 0,7 %	9,4 %	5,8 %	3,8 %	31,3
4	Guinée	4 599	5,2 %	5 850	- 21,4 %	27,0 %	47,9 %	41,2 %	27,2
5	Turquie	4 519	5,1 %	3 104	+ 45,6 %	9,6 %	9,2 %	4,8 %	30,0
6	Albanie	4 376	4,9 %	2 005	+ 118,3 %	99,4 %	46,1 %	34,4 %	34,4
7	Géorgie	3 780	4,2 %	1 858	+ 103,4 %	98,4 %	39,6 %	23,2 %	39,0
8	Nigéria	2 980	3,3 %	3 996	- 25,4 %	26,7 %	44,3 %	39,0 %	30,7
9	Rép. Dém. Congo	2 952	3,3 %	3 608	- 18,2 %	22,5 %	50,8 %	36,7 %	31,8
10	Comores	2 931	3,3 %	1 815	+ 61,5 %	98,9 %	36,7 %	38,1 %	32,0

Figure 7: Rapport d'activité OFPPRA 2021

⁵ OFPPRA, Rapport d'activité 2021 : https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/ra_2021_md.pdf

L'augmentation du nombre de personnes migrantes de nationalité ivoirienne est aussi constatée en Italie, où le nombre d'arrivées par voie maritime connaît une augmentation depuis 2020 après avoir connu une baisse importante en 2018.



Ainsi, si les actions de certaines associations et collectifs militants ont permis de rendre visible la situation de ces familles en particulier, les données accessibles en France et en Europe vont bien dans le sens d'une augmentation de la présence de ce public et non pas simplement dans le sens d'un effet de visibilité créé par les actions militantes. L'analyse des profils des familles en situation de rue à Paris montre donc une présence accrue de femmes isolées ou avec des enfants, particulièrement en raison d'une migration féminine en provenance de Côte d'Ivoire. Il nous a semblé nécessaire dans le cadre de cette étude d'étudier davantage les raisons de cette migration.

« Arrivés à la maison, il m'a fait avouer que ce n'était pas son enfant, après il m'a dit « à qui c'est ? ». Et c'est là qu'ont commencé les problèmes parce que moi je ne voulais pas dire. Alors il m'a tabassée bien, il m'a serrée le cou. Ça a duré 5h. Tu commets un adultère, on te tue. Tout le monde était au courant, mes frères, mes sœurs. Alors ils m'ont enfermée dans un petit campement. Une semaine sans manger, sans boire, sans rien. Là-bas je priais dieu que quelqu'un prenne pitié. C'est ma sœur qui a organisé pour partir, parce qu'elle voyait ce qui allait suivre. Ils allaient me tuer. Le jour où je suis sortie et j'ai vu le dehors... Je peux pas t'expliquer. » (Femme ivoirienne, Accueil de jour Aboukir)

3. Caractéristiques de la migration féminine ivoirienne

3.1. Contexte politique et économique ivoirien

3.1.1. La construction d'un état indépendant et son développement économique

La Côte d'Ivoire déclare son indépendance de l'État Français le 7 août 1960. Félix Houphouët Boigny, ancien ministre sous la IV^{ème} et la V^{ème} République française est élu Président et instaure un régime de parti unique. Proche de l'État français, il conduit une politique en continuité avec le système colonial contrairement aux pays voisins comme le Ghana ou la Guinée qui mènent une politique de rupture anticolonialiste et panafricaniste.



Figure 8: Carte de la Côte d'Ivoire

Les années qui succèdent la déclaration d'indépendance sont qualifiées de « miracle ivoirien », la politique menée par Félix Houphouët Boigny apporte stabilité et prospérité au pays. L'économie repose alors sur une agriculture d'exportation héritée du colonialisme, la culture du cacao et du café, qui appelle à l'ouverture du pays à la main d'œuvre étrangère.

Le pays devient ainsi un pays d'immigration pour de nombreux migrant.e.s d'Afrique de l'Ouest à qui l'État accorde des droits tels que l'accès à la propriété foncière, l'emploi dans la fonction publique et la participation aux élections. En 1975, la Côte d'Ivoire devient membre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), où la circulation des citoyen.ne.s entre les États membres est libre.

3.1.2. Crises et instabilité politique

A partir de 1980, le système politique et économique houphouëtiste s'effondre progressivement et des mouvements contestataires voient le jour, obligeant le président à accepter le multipartisme. Cependant, cette avancée démocratique ne suffira pas à apaiser les tensions et les mouvements se feront de plus en plus violents, conduisant à des crises et coups d'état multiples.

C'est durant cette période que le futur président, Henri Konan Bédié, développe le concept d'« ivoirité », en opposition avec la politique d'ouverture menée par Félix Houphouët Boigny. Les idées xénophobes et avec elles les tensions entre le Nord et le Sud deviennent de plus en plus vives sur fond de stratégies électorales. Henri Konan Bédié se pose en défenseur des populations du Sud face aux populations du Nord, à majorité « Dioula ». L'administration coloniale et par la suite le président Félix Houphouët Boigny se sont en effet appuyés sur cette population, réputée pour ses traditions commerciales et ayant migré vers le sud depuis le début du XXème siècle, au détriment des populations du Sud. Ces crises politiques mèneront à la scission du pays en 2002 entre le Nord, contrôlé par les rebelles, et le Sud, contrôlé par les forces gouvernementales.

Après une période d'apaisement, les tensions reprennent en 2010 suite au refus de Laurent Gbagbo de reconnaître sa défaite à l'élection présidentielle qui se solde par un conflit armé, faisant plus de 3000 victimes. Au pic de la crise, en 2011, on estime à environ 300 000 le nombre de réfugié.e.s et déplacé.e.s internes ivoirien.ne.s⁶.

Depuis 2011, le pays connaît une certaine stabilité et sa croissance est dynamique avec un Produit Intérieur Brut (PIB) qui se situe autour de 7% depuis quelques années, à l'exception de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire.

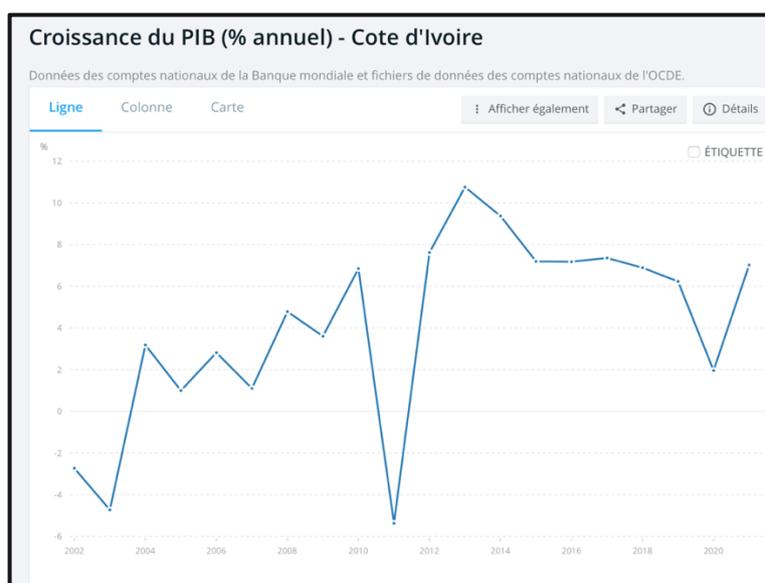


Figure 9: Croissance annuelle PIB Côte d'Ivoire (Source: Banque Mondiale)

⁶ Source : Data base UNHCR

3.2. Les femmes en Côte d'Ivoire

3.2.1. *Vers une autonomisation des femmes ivoiriennes*

La Côte d'Ivoire fait encore partie en 2019 des pays avec l'indice de développement de genre le plus bas dans le monde et se place à la 162^{ème} position sur 189 avec un indice de 0,811⁷. On observe cependant une certaine autonomisation des femmes ivoiriennes, notamment par l'instruction et le travail. Le taux d'alphabétisation des femmes de quinze ans et plus était de 86,7% en 2019 alors qu'il était de 23,4% en 1988 et 41,5% des filles sont scolarisées dans le secondaire⁸. La part des femmes ivoiriennes en emploi est elle aussi en augmentation et elles sont de plus en plus nombreuses à devenir entrepreneures. Bien que l'emploi informel reste particulièrement présent dans l'économie ivoirienne, 15% des entreprises formelles étaient détenues par des femmes en 2015, en 2020 cette proportion est passée à 20%⁹.

Lors de nos entretiens, nous avons pu constater que de nombreuses femmes ivoiriennes présentes à Paris étaient en effet cheffes d'une ou de plusieurs entreprises en Côte d'Ivoire, majoritairement dans le commerce. Elles ont pu devenir propriétaires de petits commerces après plusieurs années d'économie et grâce au système des « tontines »¹⁰.

3.2.2. *Une autonomisation contrainte par le poids des traditions religieuses et culturelles*

L'accès à l'emploi et à l'instruction est aussi synonyme pour certaines femmes d'émancipation par l'acquisition de nouvelles libertés individuelles dont elles ont été privées dans la sphère familiale. Afin de travailler ou d'étudier, elles doivent parfois quitter le village dans lequel elles ont grandi et se rendre en ville. Leur quotidien et leur cercle relationnel évoluent alors et avec eux leurs projets en lien avec la déconstruction du discours familial et traditionnel. C'est le cas d'une jeune femme rencontrée à l'accueil de jour Aboukir. Originaire d'un village près de Bondonkou, elle a passé régulièrement du temps chez sa sœur à Abidjan pour travailler et a rencontré un homme avec qui elle a eu un enfant :

⁷ Source : Données PNUD <https://hdr.undp.org/gender-development-index#/indicies/GDI>

Le Gender Development Index (GDI) mesure l'amélioration des inégalités de genre dans trois dimensions : santé, éducation et ressources économiques.

⁸ Source : Données UNESCO <https://uis.unesco.org/en/country/ci>

⁹ Source : Centre d'Intelligence des Affaires sur les PME de l'Agence CI PME (PME BI)

¹⁰ Plusieurs personnes se regroupent pour constituer une épargne, elles pourront chacune à leur tour emprunter les fonds mis en commun.

« La ville c'est très différent du village. Ils n'ont pas la même mentalité du tout. Au village ils sont toujours dans un coin, ils ne sortent pas. Donc ça fait qu'ils ne connaissent pas. Quand ils disent que la coutume c'est la coutume... Moi j'ai vu en ville que c'était très différent. C'est incomparable. Moi je voulais qu'on me laisse vivre ma vie, je voulais pas me marier. »

Cependant, comme le montre l'histoire de cette jeune-femme qui a finalement été contrainte de fuir la Côte d'Ivoire après un mariage forcé, elles sont souvent rattrapées par le poids des traditions religieuses et culturelles. Les mariages forcés, les violences physiques et sexuelles ainsi que les Mutilations Sexuelles Féminines (MSF) sont encore largement répandues dans le pays. Bien que punie par la loi depuis 1998, l'excision touche encore de nombreuses femmes, particulièrement parmi la communauté musulmane. Présentée comme une norme sociale qui marque le passage à l'âge adulte, cette pratique est difficile à remettre en question comme l'explique cette jeune mère ivoirienne rencontrée à l'accueil de jour d'Austerlitz qui a fui la Côte d'Ivoire pour protéger sa fille de MSF :

« Ma maman elle a fait cinq filles, on a toutes été excisées. On nous faisait croire que c'était la tradition, que c'était obligatoire. Comme moi j'ai eu la chance, comme je suis la dernière, j'ai été scolarisée. Donc c'est arrivé en classe de terminale, on a eu le cours sur la reproduction, c'est là j'ai commencé à apprendre des choses. Donc j'ai posé la question à maman et ça l'a énervé. Je demande trop c'est des trucs tabous. Donc quand j'ai accouché de ma fille, la proposition de l'excision est revenue et je me suis imposée. C'est là qu'on s'est pas entendues. Elle m'a menacée, elle avait ses camarades aussi qui me menaçaient. Soit je quitte la maison, soit on le fait. Donc j'ai décidé de partir. »

Le taux de prévalence national des MSF était de 37 % en 2019 mais certains territoires sont plus touchés que d'autres, on constate notamment une forte prévalence dans le nord du pays avec un taux supérieur à 80%.

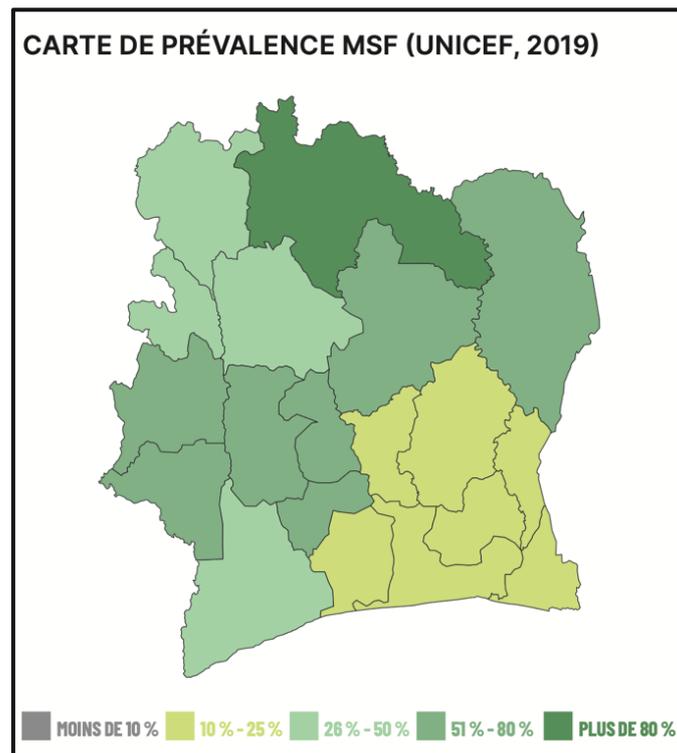


Figure 10: Taux de prévalence des mutilations sexuelles féminines en Côte d'Ivoire (Source : rapport d'activité OFPRA 2021)

3.2.3. *L'évolution de la migration féminine ivoirienne*

La migration féminine en Côte d'Ivoire n'est pas un phénomène récent bien que de plus en plus important. Une enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation de 1993 montrait ainsi déjà une migration féminine presque équivalente à celle des hommes, particulièrement pour les migrations urbaines¹¹. Auparavant, la migration féminine était présentée comme une migration « subie » et « passive », les femmes suivaient leurs maris dans leur projet migratoire mais n'étaient pas à l'origine de celui-ci.

Depuis quelques années, la migration féminine ivoirienne et avec elle la migration d'autres femmes africaines est présentée par certaines études comme une migration « autonome », celles-ci étant à l'origine du projet migratoire et quittant le pays seules. Cependant, d'autres travaux comme ceux de Camille Schmoll et Élise Fiédin Comoe nuancent cette vision de la migration féminine autonome comme un projet émancipateur en opposition à une migration sous contrainte. En effet, nos entretiens ont montré que nombreuses sont les femmes qui ont fait le choix de migrer pour échapper à des rapports de genre et de domination et dont le parcours migratoire a été rythmé de violences physiques et sexuelles. De plus, la construction du projet migratoire et les phénomènes d'emprise dont certaines sont victimes au cours de leur parcours montrent que bien qu'elles soient à l'origine du projet migratoire, leur migration est encore aujourd'hui largement contrainte.

¹¹ COMOE Élise Fiédin, « Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie », 2005

3.3. La migration ivoirienne

3.3.1. *Une migration d'abord régionale : le Maroc et la Tunisie*

Depuis une vingtaine d'années, on observe l'installation de la communauté ivoirienne dans différents pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc et Tunisie) en raison des opportunités économiques et par un accès facilité à ces territoires pour les ressortissant.e.s ivoirien.ne.s qui peuvent circuler librement au Maroc et en Tunisie (principaux pays d'immigration) sans demande de visa préalable.

L'installation de la communauté ivoirienne en Tunisie démarre surtout à partir de 2003, date de délocalisation de la Banque d'Afrique de Développement (BAD) d'Abidjan à Tunis suite au conflit en Côte d'Ivoire. Plusieurs centaines de professionnel.le.s de la BAD se sont alors installé.e.s en Tunisie avec leur famille et leurs personnels de maison, créant des liens entre la Côte d'Ivoire et la Tunisie. L'immigration ivoirienne s'est intensifiée au retour des conflits en 2011 et a gagné d'autres pays comme le Maroc. La communauté ivoirienne est ainsi l'une des premières communautés migrantes en Tunisie et au Maroc. 71% des personnes accompagnées par FTDA Tunisie étaient d'origine ivoirienne en 2020¹² et les ivoirien.ne.s sont les deuxièmes bénéficiaires des retours volontaires de l'OIM Maroc¹³. L'immigration ivoirienne vers la Libye a aussi été forte il y a quelques années mais a diminué en raison des violences importantes perpétrées à l'encontre des populations migrantes dans ce pays.

Les principaux secteurs d'emploi pour les migrant.e.s en Tunisie et au Maroc sont la restauration, le bâtiment, le service à la personne et l'industrie. Des campagnes de régularisation exceptionnelle ont eu lieu au Maroc en 2014 et 2016-2017 permettant à de nombreux étranger.ère.s d'obtenir une carte de séjour de cinq ans, les autorisant à travailler. Lors de la première phase en 2014, ce sont 23 056 cartes de séjour qui ont été accordées (sur 27 649 demandes déposées) et parmi elles, 9% des personnes régularisées étaient ivoiriennes¹⁴. En Tunisie, si les ivoirien.ne.s peuvent circuler librement dans le pays, il leur est pratiquement impossible d'obtenir une carte de séjour. Après trois mois sur le territoire, ils et elles se retrouvent en situation irrégulière sur le territoire et doivent payer une pénalité de 20 dinars par semaine, plafonnée à 3000 dinars (l'équivalent d'environ 935€). De ce fait, la majorité travaille dans le secteur informel. Cette précarité administrative renforce les phénomènes d'exploitation par le travail (relevant de la traite des êtres humains) observés en Tunisie et au Maroc, principalement.

¹² Chiffre issu de notre entretien auprès de la directrice Sherifa RIAHI SAHALY

¹³ Rapport annuel 2021 OIM Maroc

¹⁴ Chiffres issus du Ministère des affaires étrangères marocain : <https://marocainsdumonde.gov.ma/operations-de-regularisation/>

Les femmes ivoiriennes y sont particulièrement exposées, celles-ci étant très recherchées pour les travaux domestiques. De nombreuses femmes ivoiriennes rencontrées à Paris ont pu nous raconter qu'une femme ivoirienne installée en Tunisie ou au Maroc leur avait proposé de leur payer un billet d'avion pour venir travailler pour elle dans le pays. Une fois arrivées, elles travaillaient pendant plusieurs mois gratuitement pour rembourser l'achat du billet d'avion. C'est le cas d'une jeune femme ivoirienne rencontrée à l'accueil de jour d'Austerlitz, partie migrer au Maroc, conseillée par une ancienne camarade de classe :

« Vu que j'avais des problèmes de famille, elle m'a conseillé de venir, vu qu'elle avait une sœur qui tenait une restauration là-bas. Après ça n'était pas facile, parce que j'avais un enfant sous la main... c'était un peu compliqué. Je m'attendais pas trop à ça. Au départ on s'était pas dit ça. Mais arrivée sur le terrain, les réalités ont changé. Je devais aller l'aider et elle devait me payer une somme et puis bon là somme elle me payait pas. Et puis y avait l'enfant aussi... le fait même de manger c'était compliqué [...] Déjà que je devais allaiter ma fille, si je ne mangeais pas bien... donc ce que je devais faire, travailler pour elle pour rembourser son argent je l'ai fait. J'ai fini de rembourser son argent et après j'ai dit c'est bon je vais arrêter. »

3.3.2. L'impact de la crise sanitaire sur la migration : détérioration des conditions de vie et augmentation de la traite des êtres humains

La crise sanitaire mondiale qui a eu lieu en 2020 a eu des répercussions directes sur les flux migratoires en raison de la fermeture des frontières. Elle a aussi impacté de manière plus lente les parcours et projets migratoires des personnes migrantes installées au Maroc et en Tunisie en raison de la détérioration de leurs conditions de vie. En effet, la baisse de l'activité économique a engendré de nombreuses pertes d'emploi. Les opportunités professionnelles se sont raréfiées, laissant ces personnes sans revenu et donc dans l'incapacité de payer le logement ou la colocation qu'elles occupaient. Une partie de la communauté ivoirienne jusqu'à alors peu visible, s'est ainsi retrouvée en situation de rue et a dû faire appel aux programmes publics locaux, aux associations humanitaires et à la solidarité populaire. Ceci a eu pour conséquence l'augmentation de la stigmatisation des populations migrantes, notamment en Tunisie où des tensions se sont faites ressentir entre populations tunisienne et ivoirienne. Au Maroc, les cartes de séjour obtenues lors des campagnes de régularisation exceptionnelle n'ont pas été renouvelées.

Ainsi, la crise a entraîné une précarisation de ces populations, les rendant plus vulnérables et exposées aux réseaux de traite des êtres humains. De nombreuses femmes

ivoiriennes à Paris ont pu nous faire part des conditions particulièrement difficiles dans lesquelles elles vivaient au Maroc et en Tunisie, des violences physiques et sexuelles ainsi que du racisme dont elles ont été victimes comme ces deux femmes rencontrées à l'ESI Pitard, toutes les deux passées par le Maroc :

« Moi j'ai travaillé à Laâyoune, où je faisais des ménages. Avant j'avais essayé de passer par Nador mais c'était très compliqué. Là-bas les policiers frappent tout le monde. La vie au Maroc est très difficile...les arabes sont très racistes, quand ils voient un noir, ils lui crachent dessus.

Moi j'ai travaillé dans une poissonnerie à Casa. Le Maroc c'est un autre level... »



Figure 11: Carte du Maroc

De nombreuses personnes ont donc décidé de fuir ces pays en choisissant de rentrer en Côte d'Ivoire. On constate en effet une évolution importante des retours volontaires à partir du Maroc, passant de 1370 en 2019 à 2377 en 2021, soit une augmentation de 73%.

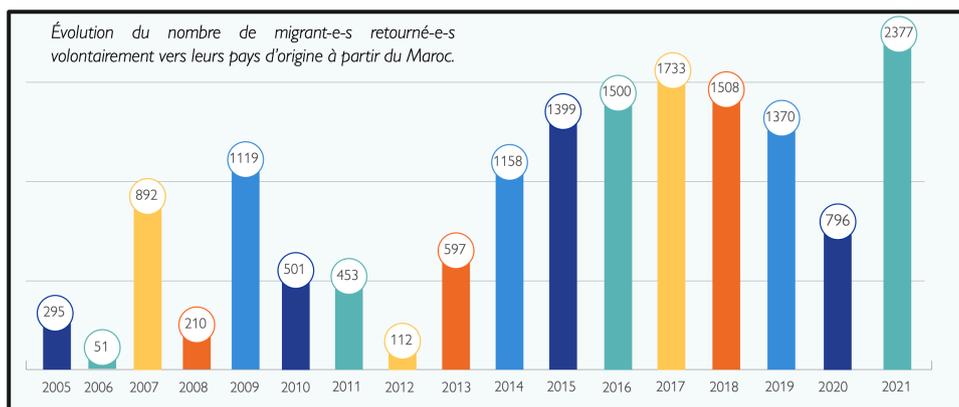


Figure 12: Nombre de retours volontaires à partir du Maroc de 2005 à 2021 (Source : Rapport OIM Maroc 2021)

D'autres personnes ont préféré poursuivre leur parcours migratoire en se rendant en Europe, en passant par l'Espagne ou l'Italie. Le nombre d'arrivées par la mer en Italie a ainsi fortement augmenté en 2021 et cette tendance se poursuit en 2022 avec 62 025 arrivées comptabilisées au 11 septembre 2022¹⁵.

Previous years	Sea arrivals	Dead and missing
2021	67,477	1,545
2020	34,154	955
2019	11,471	754
2018	23,370	1,311
2017	119,369	2,873
2016	181,436	4,578
2015	153,842	2,913
2014	170,100	3,093

Figure 13: Nombre d'arrivées par la mer en Italie (UNHCR)

3.3.3. L'organisation du passage par l'Italie

Des femmes à Paris nous ont expliqué être passées par l'Espagne pour venir en France après avoir passé plusieurs mois voire quelques années au Maroc, en passant par les îles Canaries depuis Laâyoune ou par Melilla depuis Nador. Celles qui ont séjourné en Tunisie sont passées par l'Italie. Afin de mieux comprendre l'organisation du passage en France par l'Italie et les conditions de séjour des femmes ivoiriennes en Italie, nous avons effectué une mission à Vintimille.

Les femmes expliquent être parties des côtes tunisiennes en bateau en faisant appel à un passeur qu'elles ont payées grâce à l'argent gagné au cours de leur séjour en Tunisie ou grâce à l'argent envoyé par un ami ou conjoint déjà présent en France. Le prix de la traversée s'élève, d'après nos entretiens, entre 2000 et 3000€. La distance entre les

¹⁵ Données UNHCR : <https://data.unhcr.org/en/situations/mediterranean/location/5205>

deux pays étant importante et les embarcations fournies par les passeurs souvent vétustes et surchargées, il n'est pas possible de rejoindre l'Italie sans assistance. En 2021, l'UNHCR évaluait à 1545 le nombre de personnes mortes et disparues en Méditerranée centrale.



Figure 14: Cimetière de bateaux à Lampedusa

Toutes les femmes rencontrées qui sont passées par l'Italie ont donc été secourues en mer, avant de rejoindre un « hotspot » à Lampedusa ou en Sicile principalement. A leur débarquement, leurs empreintes ont été saisies par les autorités pour inscription au fichier « Eurodac »¹⁶ et elles ont passé quelques semaines dans un « campo » avant d'être réparties dans différentes villes italiennes et prises en charge par des associations. Certaines femmes restent plusieurs mois en Italie voire font le choix de s'y installer. Contrairement à l'Espagne, la diaspora ivoirienne est présente depuis plusieurs années en Italie. Les femmes s'adressent à leurs compatriotes pour obtenir un travail dans l'attente de pouvoir régulariser leur situation. Si les difficultés administratives sont moindres qu'en France, ces emplois sont peu rémunérés et les risques d'exploitation et de traite des êtres humains sont importants dans certaines régions du pays. Ces difficultés conjuguées à un contexte politique en Italie hostile aux étrangers font apparaître la France, par contraste, comme un eldorado pour les Africains de l'Ouest.

Pour ces raisons, une partie des femmes nouvellement venues en Italie tentent de se rendre directement en France. Notre mission à Vintimille ainsi que nos contacts avec des chercheurs italiens ont montré que les femmes ivoiriennes présentes en Italie étaient très peu connues des acteurs associatifs locaux, celles-ci cherchant à rejoindre le plus

¹⁶ Système d'information partagé entre les États membres de l'Union européenne contenant les empreintes digitales des demandeur.se.s d'asile et ressortissant.e.s de pays tiers franchissant irrégulièrement une frontière d'un pays de l'Union (Source : CNIL <https://www.cnil.fr/fr/eurodac-publication-dun-guide-pour-informer-les-personnes-lors-de-la-prise-de-leurs-empreintes>).

rapidement possible la France. C'est le cas de la majorité des femmes que nous avons pu rencontrer à Paris en situation de rue.

Le passage en France par l'Italie se fait à Vintimille depuis différentes villes italiennes (Milan, Gênes, etc.) servant de « villes d'attente ». Les personnes mises en contact avec le passeur payent un forfait qui comprend leur trajet jusqu'à Vintimille, leur passage à Nice puis leur trajet vers la ville de leur choix en France (Lyon, Marseille et Paris ont notamment été citées¹⁷). Le prix du passage varie en fonction du mode de transport (train, voiture ou camion) et se situe aux alentours de 200-300€. Une jeune femme ivoirienne rencontrée lors des permanences devant l'Hôtel de Ville raconte son passage :

« C'est un jeune en Italie qui aide les gens à aller à Nice. Il envoie les gens à Vintimille. Je suis passée dans les toilettes du train pour 250-300€. Il ferme la porte et donne un bout de bois pour fermer la porte. Après Nice, il paye le billet pour aller à Lyon, Marseille ou Paris, il envoie les billets par Whatsapp. Je l'ai vu juste le jour du voyage, il a fait vite. On est arrivées à 20h et à 21h on était dans le train. Il y a beaucoup de gens, des groupes ont dû descendre du train, nous on a traversés. On était 6 personnes dans les toilettes, deux de Guinée, un Mali, un Cameroun, un Tunisien. A Nice il a un ami qui loge les gens pour lui mais on est arrivés trop tard, il y avait plus de place. »



Figure 15: Parcours migratoire femmes ivoiriennes entre la Tunisie et la France

¹⁷ Nos contacts dans ces villes n'ont pas permis de montrer une présence de femmes ivoiriennes dans les mêmes proportions qu'à Paris. Les données récoltées par les SIAO n'incluant pas la nationalité, nous n'avons pas pu obtenir de données chiffrées sur la situation des autres villes.

3.3.4. *Régularisation compromise et inscription dans l'errance*

Pour un grand nombre des ivoirien.n.es rencontré.e.s à Paris, leur projet migratoire s'est construit au cours de la migration après avoir vécu quelques mois voire quelques années en Tunisie ou au Maroc. Si leur projet migratoire vers ces pays était préparé, notamment auprès de contacts sur place qui ont pu faciliter la recherche d'un travail et leur installation, leur départ vers l'Europe, lui, s'est fait de manière plus imprécise.

Nous avons pu évoquer les raisons qui ont poussé au départ un certain nombre de migrant.e.s en grande difficulté suite à la crise sanitaire. Le choix de poursuivre leur route jusqu'en France est souvent présenté par les ivoirien.ne.s comme un choix évident pour des raisons linguistique et historique (la France reçoit en effet 77% des demandes d'asile déposées en Europe en provenance de Côte d'Ivoire en 2020¹⁸). Cet homme rencontré à l'ESI Bonne Nouvelle l'explique ainsi :

« En Côte d'Ivoire tous les gens qui veulent partir en Europe ont la France en tête même s'ils restent longtemps au Maroc ou en Espagne. Tout le monde à la France en tête parce que la France a colonisé la Côte d'Ivoire donc on se considère comme les petits frères de la France. »

Sans avoir de projet migratoire précis, ces ressortissant.e.s décident donc de rejoindre la France et plus particulièrement Paris. De nombreuses femmes rencontrées au cours de notre étude ont fait le choix de se rendre à Paris ayant une connaissance dans la ville : leur mari, le mari d'une « camarade » rencontrée lors de leur parcours migratoire, un ami du pays, etc. Cependant, contrairement à d'autres communautés comme les Maliens de la région de Kayes, il n'est pas observé une organisation communautaire qui leur permettrait une fois sur place de bénéficier d'une prise en charge auprès de leurs compatriotes. Les liens que ces femmes entretiennent avec leur compatriotes installé.e.s en France sont faibles. Leurs relations à Paris se limitent surtout à des compatriotes rencontré.e.s au cours de leur voyage ou dans les espaces d'attente (Permanences HDV, lieux relais, etc.). Ceci s'explique par le fait que la migration ivoirienne actuelle provient de régions diverses et concerne plusieurs ethnies.

C'est aussi en arrivant à Paris, qu'elles découvrent les conséquences du dépôt de leurs empreintes en Italie ou en Espagne sur leurs conditions de régularisation en France. Le fichier « Eurodac » qui centralise le dépôt d'empreintes vise à déterminer le pays de l'Union Européenne responsable de l'examen d'une demande d'asile ou d'une protection subsidiaire. Le règlement Dublin III prévoit que ce soit l'État par lequel la personne à

¹⁸ Rapport d'activité OFPRA 2020

l'origine de la demande est entrée. Ainsi, les femmes ivoiriennes présentes à Paris et qui sont passées par l'Italie ou l'Espagne sont dans l'impossibilité de déposer leur demande d'asile en France car c'est l'État italien ou espagnol qui en est responsable, ayant déposé leurs empreintes dans ces pays lors de leur débarquement. Si elles souhaitent pouvoir faire une demande en France, elles devront attendre 18 mois, délai après lequel leur demande n'est plus transférable au pays d'entrée. Certaines d'entre elles, tentent de déposer leur demande en France, n'étant pas informées des conséquences de leur prise d'empreinte. C'est suite à l'enregistrement auprès de la Préfecture qu'elles apprennent que l'Italie ou l'Espagne est déjà responsable de leur demande d'asile.

Ainsi, ces femmes sont contraintes de par leur situation administrative précaire d'adopter une stratégie d'invisibilité pendant 18 mois afin d'espérer déposer leur demande en France. 18 mois pendant lesquels elles n'auront accès à aucun dispositif dédié aux personnes demandeuses d'asile et pendant lesquels les liens avec les institutions viendront mettre à mal cette stratégie d'invisibilité. Les conséquences sont des demandes de mises à l'abri erratiques à l'adresse d'associations, d'hébergement citoyen ou de compatriotes. Pour ces mêmes raisons les stratégies d'insertion sont différenciées en raison du parcours, de la situation familiale, de la situation administrative, des rencontres, etc.



4. Profils et stratégies d'insertion en France

4.1. Une migration aux profils multiples

4.1.1. Une cumulation des motifs de migration

Les motifs de migration évoqués par les femmes ivoiriennes rencontrées lors de nos entretiens à Paris sont multiples et l'on constate bien souvent une cumulation de facteurs les ayant poussés à quitter la Côte d'Ivoire, Camille Schmoll en parle comme d'un « *continuum* »¹⁹. Elles évoquent l'intérêt économique que représentait pour elles l'immigration en Tunisie ou au Maroc, où les salaires sont réputés être plus élevés qu'en Côte d'Ivoire et les opportunités professionnelles nombreuses. Quasiment toutes les femmes ont évoqué des conflits familiaux comme déclencheurs de leur décision de départ notamment en raison de leur refus d'accepter un mariage forcé ou de soumettre leur fille à des mutilations sexuelles. Une femme rencontrée dans un centre d'hébergement à Rouen suite à une opération de mise à l'abri explique ainsi son départ :

« Je suis restée dans ça jusqu'à un jour y a une camarade qui est venue me dire : tu souffres qu'on te frappe tous les jours, y a un problème, tu pleures, tu vas pas te tuer pour laisser les enfants. J'ai dit comment je vais faire, y a pas quelqu'un pour m'aider, si je m'en vais chez maman, elle me chasse. Je sais pas où aller. Ma camarade m'a dit je connais quelqu'un qui peut t'envoyer à Tunis. A ce moment-là, ma belle-mère, avec mon mari, elle disait qu'elle allait exciser les enfants, ils vont le couper. Moi-même on m'a fait ça, j'ai du mal donc j'ai dit non non non. Ce jour-là, ils m'ont frappée. Le lendemain, à 5h du matin, j'ai pris mes enfants, je me suis fui, jusqu'à quelques kilomètres de la ville. Je suis allée chez une camarade cacher mes enfants. »

Certaines femmes ont aussi été victimes des opérations de « déguerpissements » à Adjamé et Yopougon, quartiers de la capitale économique Abidjan. Depuis 2016, les commerces et habitations présents sur le tracé du futur métro d'Abidjan sont détruits, et leurs occupant.e.s peinent à obtenir l'indemnisation qui leur est due. Ainsi, certaines femmes ont perdu leur commerce, leur habitation et donc toutes leurs économies, elles se sentent abandonnées par les pouvoirs publics et préfèrent migrer afin de monter de nouveau un commerce ailleurs²⁰.

¹⁹ SCHMOLL Camille, « Chapitre 2 : La longue traversée des migrantes africaines », *Les damnées de la mer : Femmes et frontières en Méditerranée*

²⁰ Note OFPRA « Les opérations de déguerpissements à Adjamé et Yopougon en 2016 », 11 mai 2018

Les profils sociologiques des femmes rencontrées à Paris sont eux aussi multiples. Entre 25 et 35 ans lorsque nous les avons rencontrées, certaines avaient été scolarisées jusqu'au lycée, d'autres n'avaient jamais été scolarisées. Toutes étaient cependant en activité lorsqu'elles ont quitté la Côte d'Ivoire et exerçaient dans divers domaines : commerce, tressage, ménage, etc. Elles sont originaires de villes et de villages répartis sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire et font partie de différentes ethnies : malinké, dioula, sénoufo, bété, etc. La très grande majorité des femmes rencontrées sont musulmanes et quelques-unes sont catholiques.



Figure 16: Villes d'origine des femmes rencontrées à Paris

Une des particularités des femmes rencontrées lors de nos entretiens est le fait que nombreuses sont enceintes ou avec des enfants en bas âge (40% des personnes rencontrées). Ceci peut s'expliquer par différents motifs :

- La grossesse est parfois le motif de départ de ces femmes que ce soit pour protéger leur fille de mutilations sexuelles ou en raison d'une grossesse hors mariage par exemple
- Elles sont parfois tombées enceintes au cours de leur parcours migratoire suite à des violences sexuelles, après avoir rencontré leur conjoint ou lorsqu'elles avaient un projet d'installation en Tunisie ou au Maroc
- Des croyances sont véhiculées autour des possibilités d'accès au séjour par le droit du sol en Europe et des meilleures conditions d'accueil pour les femmes enceintes et avec enfants en bas-âge.

4.1.2. *Typologie des femmes ivoiriennes migrantes à Paris*

L'analyse des entretiens menés ainsi que nos observations ont permis de construire une typologie en fonction des profils des femmes ivoiriennes rencontrées. Cette typologie est, bien entendu, une construction visant à faciliter l'analyse mais elle n'a pas pour ambition d'être exhaustive et figée, certaines femmes peuvent ainsi être à la croisée de certaines catégories ou passer d'une catégorie à l'autre.

Notre typologie est composée de quatre catégories :

- **Les rejoignantes** : elles sont alphabétisées et souvent étaient scolarisées jusqu'au lycée voire ont débuté des études supérieures. Elles étaient en emploi en Côte d'Ivoire et possédaient parfois plusieurs entreprises. Leur parcours migratoire est organisé depuis le pays et financé par un.e proche. Elles voyagent en couple ou seules pour rejoindre des connaissances à Paris. Elles sont installées à Paris depuis plusieurs mois voire plusieurs années. Elles sont déboutées de leur demande d'asile ou n'ont pas débuté de démarches de régularisation.
- **Les suiveuses** : leur parcours migratoire est organisé par un tiers qu'elles considèrent comme leur « sauveuse ». Elles migrent afin de fuir un mariage forcé, des violences conjugales ou un conflit familial. Elles sont exploitées en Tunisie ou au Maroc pendant plusieurs mois puis décident de rejoindre l'Europe en suivant une autre femme, souvent une « rejoignante ». Leurs liens avec d'autres compatriotes à Paris sont faibles et leur projet migratoire se construit au fruit des rencontres faites durant leur parcours. Elles sont en demande d'asile et un grand nombre d'entre elles sont sous procédure Dublin.
- **Les isolées** : elles sont analphabètes et leur parcours migratoire est peu préparé. Elles dépendent beaucoup des passeurs, leur trajet est plus long en raison de leurs moyens économiques plus faibles et de leur manque de contacts. Afin de financer leur voyage elles travaillent dans les différents pays traversés et sont victimes d'exploitation à de multiples reprises. Elles n'ont aucun réseau sur Paris ou des liens faibles ce qui les rend plus vulnérables que les autres. Elles n'ont pas encore débuté de démarche de régularisation ou sont en demande d'asile sous procédure Dublin.
- **Les installées** : présentes depuis plusieurs années en France mais très peu ou mal informées des dispositifs existants et des possibilités de régularisation, parfois en raison de leur situation d'exploitation à Paris. Elles n'ont donc débuté aucune démarche de régularisation depuis leur arrivée en France.

La situation de cette femme, rencontrée devant l'Hôtel de Ville et arrivée en France en 2017, correspond à cette dernière catégorie :

« J'ai été utilisée pendant quatre ans par trois familles différentes. Je devais m'occuper des enfants, les emmener à l'école, les laver, faire à manger, faire le ménage... Et ils me disaient que je ne pouvais pas sortir sinon la police allait me prendre parce que je n'avais pas de papier. Je ne sais pas lire, ni écrire, c'est comme quand tu es dans le noir, tu ne sais pas si ce qu'on te dit est vrai ou faux, tu ne sais pas où tu dois aller. »

4.2. Utilisation des dispositifs et stratégies d'insertion à Paris

4.2.1. *Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement social parisien*

Le premier acteur de l'hébergement parisien est le Samu Social de Paris qui a en gestion le 115, l'offre d'hébergement et de logement via le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) ainsi que la coordination des maraudes. Pour bénéficier d'une mise à l'abri, les familles contactent le 115. Lorsqu'elles réussissent à être en ligne avec un.e écoutant.e, leur demande est enregistrée dans le logiciel SI SIAO et un sms leur est envoyé avec l'adresse de l'hôtel dans lequel se rendre et la durée d'hébergement²¹, si une place est disponible. Une fois la mise à l'abri terminée, la famille doit de nouveau appeler le 115 pour bénéficier d'un hébergement. Cependant, comme évoqué précédemment, le dispositif étant particulièrement saturé, de nombreuses familles ne parviennent pas à joindre le 115. Lors de notre étude nous avons par exemple passé un après-midi à Aboukir avec une famille dont l'hébergement en hôtel venait de prendre fin et qui a appelé de 14h30 à 18h le 115 sans réussir à être mis en contact avec un.e écoutant.e, celle-ci s'est donc rendue à la permanence d'Utopia 56 devant l'Hôtel de Ville en espérant pouvoir bénéficier d'un hébergement citoyen.

Jusqu'en 2019, les demandes d'hébergement d'urgence (SIAO Urgence) étaient distinctes des demandes d'insertion dans le logement ordinaire ou accompagné (SIAO Insertion), avec une demande simplifiée pour l'urgence. Aujourd'hui, pour chaque demande, une évaluation sociale doit être effectuée au préalable par un.e professionnel.le. Les familles se rendent donc dans les ESI, accueils de jour, auprès de leur assistante

²¹La durée d'hébergement dépend de la disponibilité des chambres des hôtels avec lesquels le Samu Social de Paris travaille. L'augmentation de la fréquentation touristique a un impact direct sur le nombre de places disponibles. L'accueil des Jeux Olympiques à Paris en 2024 laisse craindre de grandes difficultés de mise à l'abri durant cette période.

sociale de secteur ou de l'assistante sociale de l'école afin de pouvoir bénéficier d'un rendez-vous et constituer leur dossier qui sera enregistré dans le logiciel SI SIAO et devra être renouvelé tous les trois mois.

Plusieurs accueils de jour sont dédiés aux familles à Paris dont certains sont labellisés ESI et répondent à un cahier des charges. Les ESI et autres accueils de jour accueillent de manière inconditionnelle toutes les personnes en situation de très grande précarité et d'exclusion et proposent une mise à l'abri en journée ainsi que des prestations sociales (ouverture de droits, recherche d'hébergement, accès à l'aide alimentaire), sanitaires (douches, sanitaires, laverie) et/ou médicales et paramédicales (consultations de médecine générale, spécialisée, paramédicale et psychologique). Chacun bénéficie aussi d'une salle de convivialité dans laquelle est distribuée une à plusieurs fois par jour une collation. Chaque lieu accueille un public spécifique, certains étant dédiés uniquement aux femmes, d'autres aux primo demandeur.se.s d'asile. Nous avons ainsi effectué des observations, entretiens auprès des familles et des responsables, dans cinq accueils différents :

- Aboukir (Paris 2) : accueil pour familles demandeuses d'asile primo arrivantes (qui viennent d'arriver en France et souhaitent déposer une demande d'asile) géré par Emmaüs Solidarité,
- ESI Bonne Nouvelle (Paris 2) : accueil pour familles avec la spécificité d'avoir dans le même lieu l'intervention de l'association OSE en protection de l'enfance, certaines familles sont orientées directement vers cet accueil par l'UASA, géré par le CASP,
- ESI Georgette Agutte (Paris 18) : accueil pour femme avec enfant(s) ou femmes enceintes, géré par la Société Philanthropique,
- ESI Pitard (Paris 15) : accueil pour familles, géré par Emmaüs Solidarité,
- Austerlitz (Paris 13) : accueil pour familles, géré par l'association Aurore.



Figure 17: Accueils de jour familles Paris et permanences (Utopia 56 et FTDA)

Comme évoqué précédemment, le dispositif d'hébergement et d'accompagnement social parisien est organisé, depuis quelques années, pour répondre aux besoins spécifiques des familles en demande d'asile notamment en fluidifiant leur accès aux dispositifs dédiés. Un accueil de jour (Aboukir) leur est ainsi dédié et des places d'hébergement sont fléchées spécifiquement pour elles par la mairie (DDP Ville). Les acteurs cités et les différentes maraudes peuvent ainsi effectuer des signalements directement à l'UASA afin qu'une solution d'hébergement puisse être proposée à ces familles.

Nous l'avons montré, un grand nombre de familles ne sont pas hébergées et parmi elles certaines sont contraintes de passer la nuit sous tente. Des campements peuvent alors se constituer, qui sont régulièrement évacués par la Préfecture. Lors de ces évacuations, un diagnostic devrait être effectué préalablement et des solutions d'hébergement proposées de manière individuelle comme le spécifie la circulaire du 26 août 2016 relative à « l'anticipation et l'accompagnement des évacuations de campements illicites »²². Cependant, toutes les évacuations ne sont pas précédées d'une évaluation et l'hébergement proposé se fait le plus souvent sous forme de mise à l'abri qui peut s'effectuer en dehors de la région parisienne. Ainsi, certaines familles refusent parfois l'orientation qui leur est proposée, celle-ci ne correspondant pas à leur situation et leurs besoins.

4.2.2. *Profils et stratégies d'insertion*

Au regard de la typologie détaillée précédemment et de l'offre d'hébergement, on observe des stratégies d'insertion différentes :

- **Les rejoignantes** : elles construisent leur insertion en dehors des dispositifs. Leur mari, déjà installé en France depuis plusieurs années, vit en travaillant de petits travaux comme le « tchad »²³ et elles, restent au foyer pour s'occuper des enfants ou bien travaillent aussi notamment dans la coiffure. La famille est hébergée en squat ou en colocation avec d'autres compatriotes. Elles font appel au 115 et aux accueils de jours lorsqu'un événement met fin à la solution d'hébergement trouvée : une grossesse, une expulsion, un problème de santé, etc. En dehors de ces moments, elles sont plutôt invisibles et leurs demandes sont ponctuelles afin d'obtenir un hébergement de manière transitoire ou d'obtenir des informations. Étant insérées à Paris, bien que de manière précaire, elles refusent d'être orientées en région afin de ne pas s'éloigner de leurs lieux d'activité et leurs repères.

²² « Anticipation et accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. - Légifrance ». Consulté le 27 septembre 2022. <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/35737>.

²³ Expression ivoirienne qui signifie attendre à proximité de zones d'activité qu'on vienne leur proposer de petits travaux comme des déménagements, le montage d'une cuisine, etc.

- **Les suiveuses** : moins bien entourées que les premières, elles mettent en place des stratégies de débrouille en allant notamment chercher des petits boulots vers Château Rouge et Marx Dormoy. Leur fréquentation des accueils de jour est beaucoup plus régulière lorsqu'elles sont enceintes et/ou qu'elles ont des enfants en bas âge. Elles choisissent de fréquenter un accueil de jour en fonction de sa localisation et de leurs besoins. Aboukir est notamment privilégié en raison de sa proximité des permanences à Hôtel de Ville et de ses horaires d'ouverture plus importantes que les autres accueils.
- **Les isolées** : de par leur isolement, elles sont plus vulnérables et mettent en place des stratégies de protection qui les conduisent parfois à se mettre en couple. Le risque de traite des êtres humains est important les concernant car elle dispose d'un réseau de sociabilité très limité.
- **Les installées** : depuis plusieurs années en France mais très peu en contact avec les acteurs associatifs et institutionnels. En situation irrégulière, elles se rendent à la permanence après en avoir entendu parler par une de leurs compatriotes. Elles viennent ainsi se renseigner et examiner si cette aide représente une opportunité pour elles. Bien souvent, l'hébergement citoyen étant proposé pour des courtes durées, l'instabilité de cette proposition est moins intéressante que leur situation bien qu'elles soient parfois en situation d'exploitation.

Les stratégies d'insertion mises en place par les différentes catégories nous ont conduit.e.s à rencontrer en majorité des femmes « rejoignantes » qui étaient ponctuellement présentes dans un accueil de jour ou à la permanence d'Utopia et des femmes « suiveuses » qui se rendaient de manière plus régulière dans ces différents lieux. Les femmes isolées et installées sont de par leurs stratégies moins visibles.

4.2.3. Un dispositif d'hébergement et d'accompagnement social en difficulté

Différents facteurs expliquent la saturation du dispositif d'hébergement et d'accompagnement social :

- La moindre présence de familles en demande d'asile et qui peuvent prétendre aux conditions matérielles d'accueil²⁴ (CMA),
- Le retour à Paris de personnes déboutées en région,

²⁴ Le droit aux CMA comprend l'Allocation pour Demandeur d'Asile ainsi que l'hébergement. Il peut être refusé notamment pour les raisons suivantes : si la personne est en procédure de réexamen de sa demande d'asile, si elle n'a pas déposé sa demande dans les 90 jours après son arrivée en France, si elle refuse un hébergement.

- La présence importante de couples mixtes qui rend la recherche de solutions d'hébergement plus complexe, ne dépendant pas des mêmes dispositifs,
- La grande instabilité dans les parcours 115 : le dispositif du 115 étant lui-même saturé, il ne permet pas de répondre efficacement aux demandes. Les familles ont donc des parcours maillés de ruptures entre leurs nuits à l'hôtel avec des retours en arrière et notamment l'appel à l'hébergement citoyen.

Le parcours de cette jeune-femme congolaise, mère d'une fille de 6 ans, rencontrée à l'accueil de jour d'Austerlitz et arrivée en France en 2018, illustre l'errance institutionnelle dans laquelle se trouve de nombreuses femmes. Elle a d'abord été en procédure Dublin suite à un passage en Finlande. Après 18 mois, elle est envoyée en CADA à Versailles :

« A Versailles, l'assistante sociale m'a dit que je devais libérer et que je devais maintenant appeler le 115. J'appelle et des fois je suis hébergée, une nuit, deux nuits... Partout dans Paris. Je ne sais pas si le 115 veut que je découvre tout Paris. Le 115 m'a parlé d'Aboukir donc j'y suis allée mais là-bas ils m'ont dit qu'ils ne prenaient que les personnes en premier accueil et que je ne pouvais pas avoir d'assistante sociale ici mais ils m'ont parlé d'Utopia. Et c'est à Utopia qu'un monsieur m'a parlé d'ESI Bonne Nouvelle parce qu'il avait réussi à obtenir un hébergement stable là-bas. La dame a été très claire avec moi, elle m'a dit que comme j'étais encore en procédure, elle ne pouvait pas s'occuper de moi mais qu'une fois que j'aurai la réponse de la CNDA, je pourrai revenir. Elle m'a dit que je pouvais venir pour l'accueil de jour mais que je ne pouvais pas rester ici. Je suis aussi allée à Georges Pitard, j'ai fait mon dossier SIAO là-bas mais je n'y suis pas retournée. Ça sert à quoi d'y retourner pour dire que je n'ai toujours pas trouvé de solution ? C'est ouvert que jusqu'à midi aussi en plus, comme Bonne Nouvelle, on te met dehors alors je préfère aller à Aboukir. »

Si les accueils de jour ont pour principe de permettre une mise à l'abri inconditionnelle aux familles en situation de rue, la saturation du dispositif d'hébergement entraîne une saturation des capacités d'accueil et d'accompagnement de certains lieux. Les rendez-vous avec une assistante sociale sont donnés sous deux à trois semaines et certaines structures doivent prioriser l'accès à leur structure. L'ESI Pitard a ainsi mis en place un fonctionnement spécifique avec la distribution des rendez-vous (assistant.e social.e, juriste, masseuse, etc.) de toute la semaine le lundi matin :

« Ce matin-là, une centaine de personnes attendent devant l'ESI. Le lundi, la fréquentation du lieu est particulièrement importante, des familles sont arrivées à 8h30 pour espérer obtenir un rendez-vous dans la semaine. Pendant que les personnes attendent en file, une médiatrice distribue des tickets numérotés : bleu pour les personnes non hébergées, rose pour les personnes hébergées. A 10h, les portes de l'accueil ouvrent. Les personnes avec un ticket rose entrent dans la structure et prennent un petit déjeuner en attendant que leur numéro soit appelé afin de pouvoir échanger avec un.e professionnel.le et prendre un rendez-vous. Les personnes avec un ticket bleu restent à l'extérieur de la structure et échangent, leur tour venu, avec un.e professionnel.le à l'entrée de l'ESI. » (Extrait observation)

Certaines familles continuent en effet de fréquenter les accueils de jour bien qu'étant hébergées en hôtel car très peu d'entre elles bénéficient d'un accompagnement social au sein de leur hébergement. De plus, comme le montre les stratégies d'insertion présentées précédemment, ces structures sont aussi utilisées différemment en fonction des profils des familles et des services proposés. Les familles peuvent ainsi fréquenter plusieurs accueils de jour : l'ESI Pitard le lundi pour tenter d'avoir un rendez-vous avec un.e assistant.e social.e, le mardi l'ESI Georgette Agutte pour rencontrer la sage-femme, le mercredi Aboukir pour être plus proche de l'Hôtel de Ville, etc.

Les profils, les nationalités et les problématiques des familles en situation de rue ont connu d'importantes transformations ces derniers mois, principalement en raison des répercussions sociales de la crise sanitaire dans plusieurs pays. La détérioration des conditions de vie des femmes migrantes les a contraintes à repenser leur projet migratoire, particulièrement pour la communauté ivoirienne très présente en Tunisie et au Maroc. Si certaines ont fait le choix d'un retour en Côte d'Ivoire, d'autres ont préféré poursuivre leur parcours en Europe.

A Paris, les femmes ivoiriennes isolées avec ou sans enfants sont prépondérantes dans les demandes d'hébergement. Cependant, paradoxalement, les stratégies déployées par ces femmes tendent à maintenir une forme d'invisibilité institutionnelle. Ces contradictions, en apparence, produisent une absence de cohorte et viennent remettre en question les dispositifs de repérage et d'orientation existants.

Ces fonctionnements résultent de situations administratives précaires qui empêchent ces personnes de bénéficier des conditions matérielles d'accueil pour demandeurs d'asile. Elles relèvent alors principalement des dispositifs de droit commun que sont le 115 et le SIAO. Leur saturation ne permettant pas de répondre au premier besoin exprimé par ces femmes, l'accès à un hébergement stable. Elles élaborent ainsi des stratégies de survie en fonction de leur situation et de leurs besoins, en dehors des dispositifs institutionnels.

On observe notamment un recours important à l'hébergement citoyen, qui correspond pour certaines d'entre elles à une stratégie d'invisibilité institutionnelle afin de se soustraire au règlement Dublin III. Bien que cette solution officielle soit visible institutionnellement ce recours s'avère être ponctuel. Bien d'autres solutions sont utilisées (squat, colocation avec d'autres personnes sans papier, hébergement chez un tiers, etc.), aucune n'étant satisfaisantes du point de vue de la dignité et de l'insertion de ces personnes. Il est donc nécessaire d'adapter les dispositifs afin de mieux répondre aux besoins de ces femmes en prenant en compte leurs spécificités mais aussi leurs atouts : connaissance du français, longue expérience professionnelle dans les secteurs en tension, volonté d'être indépendantes financièrement.

Bibliographie :

« Anticipation et accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites. - Légifrance ». Consulté le 27 septembre 2022. <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/35737>.

Cassarini, Camille. « Dynamiques socio-politiques et territorialités de l'immigration ivoirienne en Tunisie ». *L'Année du Maghreb*, n° 27 (30 juin 2022): 201-21. <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.10925>.

Comoe, Élise Fiédin. « Femmes et migration en Côte d'Ivoire: le mythe de l'autonomie ». *African Population Studies* 20, n° 1 (1 novembre 2013). <https://doi.org/10.11564/20-1-389>.

« ENFAMS - Enfants et familles sans logement personnel en Ile-de-France ». Observatoire du Samu Social de Paris, 2014.

« Les opérations de déguerpissements à Adjamé et Yopougon en 2016 ». OFPRA, 11 mai 2018.

Macchi, Odile. « A la recherche des familles sans abri ». Observatoire du Samu Social de Paris, avril 2020.

Le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, chargé des Marocains Résidant à l'Étranger. « Opérations de régularisation ». Consulté le 13 septembre 2022. <https://marocainsdumonde.gov.ma/operations-de-regularisation/>.

Que m'est-il permis d'espérer ? 2019, Girardot Raphaël et Gaullier Vincent, 108 Minutes.

Queiroz, Jean Manuel de, et Marek Ziolkowski. *L'interactionnisme symbolique*. [Réimpr.]. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 1997.

« Rapport annuel 2021 ». OIM Maroc, 2022.

« Rapport d'activité 2020 ». OFPRA, 2021.

« Rapport d'activité 2021 ». OFPRA, 2022.

« Rapport d'activité 2021 ». SIAO Paris, 2022.

« Rapport de profilage migrants ivoiriens 2017-2020 ». OIM, 2021.

Schmoll, Camille. *Les damnées de la mer: Femmes et frontières en Méditerranée*. Cahiers libres. La Découverte, 2020. <https://doi.org/10.3917/dec.schmo.2020.01>.

« Situation Mediterranean Situation ». Consulté le 13 septembre 2022. <https://data.unhcr.org/en/situations/mediterranean/location/5205>.

Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs

- Véronique BOULINGUEZ – sage-femme PMI Hors les murs
- Vincenzo CASTELLI – chercheur italien dans le domaine des politiques sociales
- Coralie CAPDEBOSCQ – chargée de mission vulnérabilités OFPRA
- Nelly CHAVASSEUX – coordinatrice projet PROSAM Maroc Solidarité Médico-Sociale
- Valérie CORBIN – cheffe de service ESI Familles Pitard
- Jorge DOMINGUEZ DE LA ESCOSURA – OIM Maroc
- Giulia GALVANONE – directrice Maraude Migrants 75/ Premier-Accueil 75 FTDA
- Paulette GOUJON – directrice CHS/ESI Georgette Agutte
- Pierre-Charles HARDOUIN – chef de mission urgence sociale, direction des solidarités à la mairie de Paris
- Nicola IODICE – Responsable pôle social UASA à la mairie de Paris
- Lia KHUTSISHVILI – cheffe de service à l'accueil de jour Aboukir
- Agnès LAMAURE – cheffe de service Accueil de Jour Famille Austerlitz
- Samia MIMOUNI – cheffe de service ESI Familles Bonne Nouvelle
- Sherifa RIAH – directrice FTDA Tunisie
- Corinne TAÏEB, Laure LUYINGA NZUZI et Soreyra OULMAS – responsables 115 Paris

Crédits photos et illustrations

Page de garde : [cc Jeanne Menjoulet](#)

Page 5 : [cc Ruby Goes](#)

Page 8 et 30 : [cc Cuervo/AL Paris-Sud](#)

Page 10 : [B Gurliat et Nicolo Revelli Beaumont](#)

Page 17 : [Encyclopædia Universalis France](#)